



## ECHOS CFDT

# Comité Social Territorial (CST) 23 février 2023

### APPROBATION DES COMPTES RENDUS CT DU 17 NOVEMBRE 2022

#### Compte rendu approuvé

### APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CST ET DE SA FORMATION SPÉCIALISÉE (FS)

Plusieurs points n'ont pas été traités dans la version 3 du règlement intérieur présentée en CST malgré la demande de la **CFDT** :

- La présentation systématique en CST de la création de filiales Métropole types SPL ou autres. La production de bilan, proposée par madame la DGS est totalement insuffisante et arriverait trop tard.
- Deux suppléants en Formation Spécialisée : le compte n'y est pas pour la **CFDT**. La présence des deux suppléants est importante car nous nous répartissons les dossiers, il s'agit d'un travail d'équipe. Cela ne correspond pas du tout à l'esprit d'une instance d'échanges et de débats.
- Co-construction en travaillant les dossiers aménagement locaux en amont : la mention de l'article 10, à savoir que les représentants de la formation spécialisée ont trois semaines pour formuler des remarques, avec échanges écrits avec les services, n'est pas dans un esprit de co-construction mais semble plutôt relever de la confrontation..
- Envoi systématique tous documents avant les réunions y compris pour les préparations : la mention de l'envoi dans la mesure du possible dans un délai de 5 jours est sans doute mieux que rien mais le délai reste trop court.
- Nous souhaitons que l'appel soit fait le matin et l'après-midi car l'article 87 du décret 2021-571 mentionne « lors de l'ouverture de la réunion, la moitié au moins des représentants du personnel doit être présente ». Or en fractionnant les séances, on peut considérer qu'il y a bien une nouvelle ouverture ».

#### Vote **CFDT** : CONTRE

Rapport non soumis à discussion l'exécutif ayant estimé qu'elle avait eu lieu lors du précédent CST.

### REGROUPEMENT DES EQUIPES MDML LYON 7-LYON 8 SUR LES SITES DE JET D'EAU, LATARGET, FELIX BRUN, JEAN XXIII

Nous retrouvons bien les 164 postes hors postes CCAS avant et après le regroupement des sites.

Sur les éléments liés aux ratios d'occupation : m<sup>2</sup> par bureau notamment. La **CFDT** demande la clarification et la position de l'employeur vis-à-vis de la norme AFNOR NF X-35-102. Elle stipule notamment qu'un agent

doit disposer de 10 m<sup>2</sup>, que deux agents doivent se trouver au minimum dans 22 m<sup>2</sup>, que trois agents doivent être dans un bureau au minimum de 33 m<sup>2</sup>, soit ajout de 11 m<sup>2</sup> par personne supplémentaire. Or en l'espèce, sur 32 postes, seuls 4, des bureaux individuels respectent la norme de 10 m<sup>2</sup>. Nous sommes donc largement en dessous de la norme préconisée.

Globalement la question du stationnement semble sous dimensionnée : une seule place pour un véhicule de MDML et un parking vélo de 14 m<sup>2</sup> seulement.

La question de la NBI semble réglée avec la mise en place d'une indemnité différentielle si suppression de la NBI pour ceux qui la percevaient. Néanmoins la NBI n'est pas prise en compte pour le calcul de la retraite.

L'harmonisation du management entre les agents Ville de Lyon et Métropole reste à faire.

Suite à la discussion en instance relative à l'éloignement des nouveaux équipements, la **CFDT** indique que les OS ont toute la légitimité pour donner leur point de vue sur la qualité du service rendu. On constate que plus on est loin de l'usager moins il vient.

### **Vote CFDT : ABSTENTION**

## **PLAN D'ACTIONS POUR LES AGENTS DES COLLEGES**

La **CFDT** s'étonne que ce dossier soit seulement pour information, alors que nous examinons dans la même séance le règlement intérieur, qui mentionne, en son article 1 que Le Comité Social Territorial en formation plénière est consulté pour avis sur : « Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ». On voit bien l'étendu du dialogue social, si dès le deuxième CST, l'exécutif ou l'administration ou les deux bafouent les droits des OS et donc des agents.

Ce dossier a été vu en groupe de travail « Agents des collèges », soit seulement 4 heures en deux ans; chapeau la concertation. La **CFDT** est surprise de constater que les OS ne sont pas associées à la démarche, alors qu'elles côtoient régulièrement voire quotidiennement les agents des collèges. Ces agents n'ont pas le sentiment d'appartenance à la Métropole de Lyon.

Là encore nous constatons un dialogue social au point mort.

Les OS n'ont pas été associées à la convention gérant les collèges entre l'Éducation Nationale (EN) et la Métropole.

Il est inadmissible que le plan d'action, tout ficelé, nous soit présenté pour information. Il y en a « ras le bol » de cette absence de concertation. Des modifications d'horaires de travail sont fréquemment constatées.

Nous vous remercions de l'attention portée aux agents des collèges. Il manque un point fondamental : il n'y a aucune revalorisation financière, pour des agents essentiellement féminins à 73%, cœur de cible de votre attention, avec des boulot d'entretien source de TMS, avec une moyenne d'âge élevée de 51 ans. Ces agents qui sont pourtant les interlocuteurs des collégiens.

Nous sommes même interloqués par l'entretien mis en place entre le gestionnaire et l'agent du collège, en dehors des liens hiérarchiques et des textes. Comment cela va-t-il s'articuler avec l'entretien annuel des agents ? Nous vous demandons de retirer ce dispositif.

Par contre il n'est pas fait mention de l'entretien, basé sur la hiérarchie fonctionnelle, entre la Métropole et les gestionnaires de collège. Cet entretien, prévu par la loi 3DS, doit être mis en place. Le texte a un an. Qu'est-ce que vous attendez pour l'appliquer ? Alors que vous mettez en place un entretien entre les gestionnaires et les agents, non prévu par les textes.

Dans le planning proposé, il y a sans doute des éléments intéressants, mais que nous découvrons, comme « Temps de concertation avec l'EN et avec les représentants du personnel de la Métropole de Lyon », censé démarrer en 2022. Or, nous n'avons eu aucune information sur le sujet.

Il est aussi significatif que vous n'ayez pas mis en annexe le projet de convention avec l'éducation nationale. Merci pour la concertation.

La **CFDT** demande de remettre ce rapport pour avis. Il s'agit d'un sujet important qui doit être traité dans sa globalité. Les OS doivent être associées à la démarche.

**Vote CFDT :** finalement le rapport est mis au vote **ABSTENTION**

## BILAN ACFI ET PROGRAMMATION 2023- POUR INFORMATION

L'intervention de l'ACFI est importante car c'est à la fois une garantie sur l'application des textes et la distance que le regard d'un tiers peut apporter.

Nous souhaitons connaître les critères de choix des services par l'ACFI. Nous souhaiterions être certain que les critères absentéisme, maladie, sont bien pris en compte pour le choix des directions ou des services à étudier.

Certaines directions doivent absolument être vues alors qu'elles ne sont pas dans la liste 2023. Nous allons vous écrire pour des interventions urgentes.

### Dossier pour information/ pas de vote

## RECONNAISSANCE DE L'INADEQUATION ENTRE LE POSTE ET LE GRADE DE L'AGENT

La **CFDT** reste dubitative sur ce dossier : aujourd'hui la Métropole a 143 faisant fonction, surtout pour les métiers en tension.

L'idée de départ est que la situation des faisant fonction soit provisoire, ce qui signifie qu'il faut des moyens pour sortir de ces situations d'attente.

C'est pourquoi, ce sujet est à relier à celui notamment des promotions internes pour voir comment réaliser le calibrage des promotions d'examen professionnel, tout en permettant aux autres agents d'accéder aux catégories supérieures. Tous sont potentiellement concernés mais pas forcément au même moment.

La **CFDT** ne comprend pas comment bon nombre de postes de FF créés n'ont jamais été vus en Comité Technique, soit environ la moitié. Cela pose quand même un vrai sujet sur le poids du dialogue social car vous avez décidé sans concerter les organisations syndicales.

Nous revendiquons un suivi de l'ensemble des situations avec un bilan tous les ans sur le devenir des Faisant Fonction. En effet, nous savons tous que ces situations sont usantes pour les agents concernés et source d'amertume si elles se prolongent trop longtemps.

Il faut donc un véritable plan de résorption pluriannuelle.

**Vote CFDT : CONTRE**

## MODALITE DE GESTION DES AGENTS CONTRACTUELS

Rapport retiré, il sera présenté à une autre séance

## MODALITES D'ORGANISATION DES CAMPAGNES DE PROMOTION INTERNE

La **CFDT** constate que le nouveau système mis en place fonctionne à peu près correctement mais il est encore perfectible.

Nous avons demandé en réunion de préparation que l'on nous fournisse, tous les éléments et pas seulement les plannings. Nous n'avons strictement rien reçu.

En effet, nous avons indiqué que ce dossier est en lien avec celui des Faisant Fonction et que les éléments fournis en pré-instance qui ne comportaient pas de chiffres sur les stocks et sur la planification pluriannuelle de la gestion du stock étaient lacunaires.

La **CFDT** réclame également, et nous espérons que ce sera le cas lors des journées d'information, les rapports de tous les jurys de la session précédente pour que les candidats comprennent bien les attentes de la Métropole.

Il nous faut une vision harmonisée et équilibrée pour gérer les FF, permettre également aux lauréats d'examen professionnel d'être promus et également à tous les candidats qui remplissent les conditions statutaires. La **CFDT** regrette que la Métropole n'organise pas des oraux blancs pour ceux sélectionnés sur dossiers et ceux qui iront directement à l'oral.

Une fois encore, l'outil manquant est la GEPEEC, qui donnerait de précieuses indications, sans doute aussi pour orienter et mieux répondre à nos besoins futurs.

En conclusion, sur ce dossier, la réunion de préparation n'a servi à rien puisque le rapport n'a pas changé.

**Vote CFDT : CONTRE**